

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 11 mars 2019 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

9 personnes assistent à la séance.

ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2019

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle

Il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-062 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

2019-03-063 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2019

Il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-064 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE FÉVRIER 2019

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de février 2019.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

2019-03-065 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de février 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser les déboursés du mois de février 2019 pour un montant total de 206 008.99 \$.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2019-03-066 RENOUVELLEMENT BANQUE D'HEURES – MS GESLAM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire l'acquisition d'une banque d'heures de 50 heures pour le support informatique ;

CONSIDÉRANT la soumission de MS Geslam datée du 31-01-2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une protection de prix pour la durée de la banque d'heures et que les heures non utilisées en cours d'année soient transférées à l'année suivante ;

CONSIDÉRANT QUE le budget adopté lors de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018 pour le soutien technique a été établi à 4 420.00 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu,

QUE le Conseil autorise l'achat d'une banque d'heures de 50 heures à 81.00 \$ de l'heure chez MS Geslam pour la somme de 4 050.00 \$ avant taxes pour le support informatique.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-067 CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE PAR LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA – AUTORISATION DE SIGNATURE (31, RUE PRINCIPALE)

Soumis : Convention entre la MRC de La Haute-Yamaska et la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton relative à l'octroi d'une aide financière.

CONSIDÉRANT QU'À la suite de l'appel de projets 2018 pour le Fonds des communautés, la MRC de La Haute-Yamaska a octroyé à la Municipalité, par sa résolution numéro 2019-01-016 une aide financière d'un montant de 60 000.00\$ pour son projet de transformation et de mise en valeur du site du 31, rue Principale ;

CONSIDÉRANT QU'UNE convention doit être signée relativement à cette aide financière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer telle que soumise la Convention entre la MRC de La Haute-Yamaska et la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton relative à l'octroi de cette aide financière de 60 000.00 \$, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-068 CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE PAR LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA – AUTORISATION DE SIGNATURE (FIBRE OPTIQUE)

Soumis : Convention entre la MRC de La Haute-Yamaska et la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton relative à l'octroi d'une aide financière.

CONSIDÉRANT QU'À la suite de l'appel de projets 2018 pour le Fonds des communautés, la MRC de La Haute-Yamaska a octroyé à la Municipalité, par sa résolution numéro 2019-01-016 une aide financière d'un montant de 60 000.00\$ pour la réalisation d'un projet de desserte par fibre optique ;

CONSIDÉRANT QU'UNE convention doit être signée relativement à cette aide financière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer telle que soumise la Convention entre la MRC de La Haute-Yamaska et la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton relative à l'octroi de cette aide financière de 60 000.00 \$, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2019-03-069 **CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE PAR LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA – AUTORISATION DE SIGNATURE (PISTE CYCLABLE-SENTIERS MILTON)**

Soumis : Convention entre la MRC de La Haute-Yamaska et la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton relative à l'octroi d'une aide financière.

CONSIDÉRANT QU'À la suite de l'appel de projets 2018 pour le Fonds des communautés, la MRC de La Haute-Yamaska a octroyé à la Municipalité, par sa résolution numéro 2019-01-016 une aide financière d'un montant de 17 300.00\$ pour son projet de planification d'un réseau cyclable (Sentiers Milton);

CONSIDÉRANT QU'UNE convention doit être signée relativement à cette aide financière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer telle que soumise la Convention entre la MRC de La Haute-Yamaska et la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton relative à l'octroi de cette aide financière de 17 300.00 \$, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-070 **APPUI À LA VILLE DE GRANBY – RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby souhaite mettre à jour son règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby doit recevoir copie d'une résolution de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton concernant son appui à cette modification de règlement puisque ce sont deux municipalités contiguës ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ne s'oppose pas à cette modification de règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'appuyer la Ville de Granby dans la modification de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-071 **MODIFICATION DU STATUT D'EMPLOI DE M. MICHEL ROSS ET AFFICHAGE DU POSTE DE RESPONSABLE DE L'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Ross a rendu de bons services à la Municipalité dans un rôle de consultant pendant une longue période ;

CONSIDÉRANT la Municipalité et M. Michel Ross ont voulu transformer cette relation contractuelle en relation d'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Ross a été employé de la Municipalité du 11 novembre 2018 jusqu'au 18 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons personnelles, M. Michel Ross est incapable de fournir la prestation de travail à laquelle il s'était engagé ;

CONSIDÉRANT l'intérêt des deux parties ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Yves Tanguay, a dû imposer une suspension administrative à compter du 19 février 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu,

QUE la Municipalité mette fin à la période de probation de M. Michel Ross à compter du 18 février 2019 ;

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

QU'À partir du 19 février 2019, M. Michel Ross continue d'exécuter du travail pour la Municipalité en recommençant le principe de la facturation qui était en vigueur avant le mois de novembre 2018, et ce, avec un statut de consultant ;

QUE la Municipalité procède à l'affichage de la fonction à temps complet de Responsable de l'urbanisme à compter du mercredi 13 mars afin que les candidatures soient reçues au plus tard le jeudi 4 avril 2019 à 16h30 ;

QUE le comité RH (Ressources Humaines) procède à la présélection des candidats.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-072 **INDEXATION DES SALAIRES ET PRIME ANNUELLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite indexer les salaires pour l'année 2019 de 1% de la directrice générale adjointe et responsable de la comptabilité et de l'adjointe administrative et réceptionniste et ce, rétroactif au 1^{er} décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le comité de gestion des ressources humaines propose d'offrir une prime de 3% sur le salaire de l'année 2018 de la directrice générale adjointe et responsable de la comptabilité et de l'adjointe administrative et réceptionniste compte tenu de l'excellent travail accompli durant l'absence d'une direction générale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu,

QUE ce conseil autorise l'indexation salariale 2019 de 1% et ce rétroactif au 1^{er} décembre 2018 et le versement de la prime de 3% pour la directrice générale adjointe et responsable de la comptabilité et l'adjointe administrative et réceptionniste, sur leur salaire de l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-073 **AUTORISATION D'INSCRIPTION ET DE DÉPLACEMENT – FORMATION HORTICOLE LE 1^{ER} AVRIL 2019 À L'HÔTEL LE CASTEL DE GRANBY**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation les Fleurons du Québec offre des formations (Journées de conférences et ateliers pratiques sur le verdissement et l'embellissement horticole du territoire municipal) ;

CONSIDÉRANT QUE la tournée s'arrêtera le 1^{er} avril 2019 à l'Hôtel Le Castel de Granby ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Johanna Fehlmann est membre du comité Agir Vert et qu'elle est intéressée à participer à ladite formation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription et les frais de déplacement de Mme Johanna Fehlmann pour la formation qui aura lieu le 1^{er} avril 2019 à l'Hôtel Le Castel de Granby.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-074 **COURS DE FORMATION POUR DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER MENANT AU TITRE DE DIRECTEUR MUNICIPAL AGRÉÉ (DMA) – INSCRIPTION**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 3,8 du contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier sur sa participation à des cours de formation permanente, le directeur général peut prendre, aux frais de la Municipalité, des cours de perfectionnement reliés aux domaines qui font l'objet de son travail ;

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Tanguay, nouvellement nommé à titre de directeur général et secrétaire-trésorier, désire participer aux six cours de certification menant au titre de « directeur municipal agréé » d'ici les douze prochains mois ;

CONSIDÉRANT QUE le premier cours de certification au titre de « directeur municipal agréé » est obligatoirement facturable lors de l'adhésion à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) ;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 3,4 du contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier sur les associations professionnelles, la Municipalité paie la cotisation annuelle pour qu'il soit membre de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE ces cours de formation sont offerts en ligne par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) au coût de 379.00 \$ chacune plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser M. Yves Tanguay à participer à ces formations d'ici les douze prochains mois au coût de 379.00 \$ chacune pour un total de 2 274.00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

Mme Jacqueline Lussier Meunier ainsi que M. Claude Lussier quittent la salle à 19h40.

2019-03-075

**MANDAT À NANCY BRODEUR, NOTAIRE DE LA FIRME GRAVEL BRODEUR GAUDET
LEBLANC-LAMOTHE- TERRAIN D'ISABELLE DUHAMEL – LOT 5 830 995**

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil municipal visant l'acquisition d'une partie d'un terrain portant le numéro de lot 5 830 995 appartenant à Mme Isabelle Duhamel pour les besoins de la construction d'une nouvelle rue entre les rues Boulais et Bagatelle ;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire est favorable à vendre une partie du lot 5 830 995 pour un montant d'un (1) dollar ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de mandater un notaire afin d'effectuer toutes les opérations légales nécessaires dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu,

QUE la Municipalité mandate Nancy Brodeur, notaire de la firme Gravel Brodeur Gaudet Leblanc-Lamothe, pour la rédaction de la promesse d'achat, l'acte d'achat ainsi que tout autre document nécessaire à l'acquisition du terrain et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant, le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer les documents relatifs à ce mandat.

Adoptée à l'unanimité

Mme Jacqueline Lussier Meunier ainsi que M. Claude Lussier reviennent dans la salle à 19h42.

2019-03-076

**SUBVENTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL (PAERRL)**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 68 534.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Ginette Prieur. et unanimement résolu,

QUE la Municipalité de Sainte Cécile-de-Milton informe le Ministère des Transports, et la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2019-03-077 **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 585-2019, ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 581-2018 ET 552-2016 ÉDICTANT LES NORMES APPLICABLES AUX EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ. DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Goyette que sera adopté à une séance ultérieure, le règlement numéro 585-2019, abrogeant les règlements 581-2018 et 552-2016 – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale.

2019-03-078 **ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC HYDRO-QUÉBEC POUR DEUX BORNES DE RECHARGE POUR VOITURES ÉLECTRIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mettre à la disposition de ses citoyens et citoyennes, deux bornes de recharge pour voitures électriques ;

CONSIDÉRANT QU'EN partenariat avec Hydro-Québec, la Municipalité pourra offrir ce service ;

CONSIDÉRANT QUE ce service sera offert par le biais du CIRCUIT ÉLECTRIQUE, un réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques offert par Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les bornes électriques seront installées dans le stationnement municipal situé au Centre communautaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, de mandater le maire ou en son absence le maire suppléant, le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton concernant une entente de partenariat avec Hydro-Québec pour l'installation de deux bornes de recharge pour voitures électriques.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-079 **AUTORISATION D'INSCRIPTION ET DE DÉPLACEMENT AU BRUNCH OASIS SANTÉ MENTALE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire être représentée au 28^e brunch-bénéfice Oasis pour la santé mentale ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Mesdames Johanna Fehlmann, Jacqueline Lussier Meunier et Ginette Prieur à représenter la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription et les frais de déplacement de Mesdames Johanna Fehlmann, Jacqueline Lussier Meunier et Ginette Prieur le 28 avril 2019 à l'Hôtel Castel & Spa Confort de Granby, à l'occasion du 28^e brunch-bénéfice pour la santé mentale.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-080 **DEMANDES AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC LE REGISTRE DES ARMES À FEU**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement québécois a adopté la Loi sur l'immatriculation des armes à feu ;

CONSIDÉRANT QUE ladite loi prévoit que toute arme à feu, sans restriction, présente au Québec, doit être immatriculée ;

CONSIDÉRANT QU'À cet égard, la loi détermine les règles relatives à la demande d'immatriculation et prévoit que le ministre de la Sécurité publique procède à l'immatriculation d'une telle arme par l'inscription dans un registre colligeant certaines informations ;

CONSIDÉRANT les différences fondamentales entre les milieux ruraux et les milieux urbains en matière de comportement et d'inquiétudes face aux armes à feu ;

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT les réserves émises par plusieurs intervenants du territoire sur la pertinence de l'immatriculation des armes à feu pour la sécurité des personnes et la prévention en matière de violence ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs a réclamé des assouplissements à la loi ;

CONSIDÉRANT QUE la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, annonçait le 23 janvier 2019 une modification à la Loi sur l'immatriculation des armes à feu afin de rendre « le processus d'enregistrement des armes plus convivial et efficace » ;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications prévoient : • L'obligation d'aviser le système d'immatriculation des armes à feu lors d'un changement temporaire du lieu où est conservée une arme (lors d'un voyage de chasse, par exemple) : actuellement, les propriétaires d'armes doivent informer le système relativement à un changement de quinze jours; • Que seul le numéro de série de l'arme est requis pour enregistrer celle-ci; il ne sera donc plus nécessaire d'obtenir un deuxième numéro d'immatriculation; • Que les propriétaires n'auront plus à mesurer la longueur du canon de l'arme qu'ils enregistreront ;

CONSIDÉRANT QUE le délai entre les modifications du processus d'enregistrement et la date limite d'inscription était minime ;

CONSIDÉRANT QUE la date limite d'inscription au registre est dépassée et que la majorité des propriétaires d'armes à feu est en infraction.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu,

DE SIGNIFIER QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton n'encourage aucunement la désobéissance civile ;

DE MAINTENIR QUE la Loi sur l'immatriculation des armes à feu est actuellement en vigueur et que chacun doit la respecter ;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'instaurer un moratoire d'un an sur l'obligation pour les propriétaires d'une arme à feu d'immatriculer leur arme ;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de tenir des consultations publiques élargies sur les mesures sécuritaires et les mécanismes de prévention et de sécurité en matière d'armes à feu; consultations qui permettront de mettre en lumière et de considérer les diverses réalités rurales et régionales ;

QU'UNE copie conforme soit transmise à la ministre de la Sécurité publique Mme Geneviève Guilbault ainsi qu'au député de Johnson M. André Lamontagne.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-081

ADJUDICATION DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LE DÉMANTÈLEMENT DE LA CLIMATISATION EXISTANTE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire maximiser la climatisation au Centre communautaire ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 11-02-2019 de CPI Pollu-control pour le démantèlement de la climatisation existante au Centre communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu,

QUE le Conseil mandate la firme CPI Pollu-control a effectué le démantèlement de la climatisation existante au Centre communautaire, au montant de 5 670.00 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2019-03-082 **ADJUDICATION DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'AJOUT DE CLIMATISEURS ET CIRCULATEURS D'AIR AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire maximiser la climatisation au Centre communautaire ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 11-02-2019 de Servisys pour l'ajout de climatiseurs et circulateurs d'air au Centre communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

QUE le Conseil mandate la firme Servisys à procéder à l'ajout de climatiseurs et circulateurs d'air au Centre communautaire, au montant de 21 680.00 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-083 **ADJUDICATION DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LE REMPLACEMENT DE L'UNITÉ DE CHAUFFAGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire maximiser le chauffage au Centre communautaire ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de CPI Pollu-control pour le remplacement de l'unité de chauffage au Centre communautaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu,

QUE le Conseil mandate la firme CPI Pollu-control pour effectuer le remplacement de l'unité de chauffage au Centre communautaire, au montant de 17 521.00 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-084 **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC SCM-2019-02 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉDIFICE SITUÉ AU 112 RUE PRINCIPALE (CAISSE DESJARDINS) AINSI QUE LA RÉFECTION DES TOITURES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DU BUREAU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire procéder au réaménagement de l'édifice situé au 112, rue Principale (Caisse Desjardins) ainsi que la réfection des toitures du Centre communautaire et du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent-être réalisés en 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à initier le processus d'appel d'offres public SCM-2019-02 pour le réaménagement de l'édifice situé au 112, rue Principale (Caisse Desjardins) ainsi que la réfection des toitures du Centre communautaire et du bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-085 **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION SCM-2019-05 POUR LA MISE EN PLACE D'UN ROND-POINT (AIRE DE VIRAGE) SUR LA RUE BÉLAND – LOT 5 466 690**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire procéder à la réalisation d'un rond-point (aire de virage) sur la rue Béland – Lot 5 466 690 ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent-être réalisés en 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à initier le processus d'appel d'offres sur invitation SCM-2019-05 pour la mise en place d'un rond-point (aire de virage) sur la rue Béland – Lot 5 466 690.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2019-03-086 ADJUDICATION – PROJET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES IMMEUBLES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procédera à la réfection de trois de ses bâtiments municipaux en 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est favorable à la réalisation d'un projet d'aménagement paysager des immeubles municipaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue de Luc Jacques, b. architecture de paysage au montant de 3 500.00 \$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu,

QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton adjuge le contrat pour l'aménagement paysager des immeubles municipaux, à Luc Jacques b. architecture de paysage, au montant de 3 500.00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-087 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE FÉVRIER 2019

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois de février 2019 soit :

Canalisation, entrée charretière, ponceau 1

Rénovation, réparation et modification 1

Lotissement 1

Pour un total de 3 permis et une valeur totale de 160 000.00 \$

2019-03-088 DISPOSITION D'ACTIFS – CESSION DE TERRAINS DE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a procédé officiellement à la rétrocession de plusieurs lots de terrain à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton suite aux travaux réalisés sur la route 137 ;

CONSIDÉRANT QUE ces lots constituent un prolongement des terrains appartenant à des citoyens de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ;

CONSIDÉRANT QUE ces lots ne sont d'aucune utilité pour la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu,

QUE le conseil procède à la vente de chacun des lots pour un montant de 1\$ par lot ;

QUE tous les frais liés à la transaction sont entièrement à la charge de l'acquéreur ;

QUE les terrains sont cédés sans aucune autre garantie légale que celles détenues par la Municipalité ;

QUE le maire ou en son absence le maire suppléant, le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire pour donner plein droit à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-089 RESSOURCES HUMAINES : AFFICHAGE DES POSTES POUR L'ÉDITION 2019 DU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE le Camp de jour 2019 se tiendra du 25 juin au 16 août 2019 ;

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bon déroulement des activités, il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un(e) chef d'équipe, d'animateurs, d'accompagnateurs et d'aide-animateurs, dont le nombre est à déterminer selon le nombre d'inscriptions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, de mandater la direction générale pour procéder à la publication d'offres d'emplois dans le cadre du Camp de jour 2019 et d'autoriser la responsable loisirs, vie communautaire et communications à procéder aux entrevues

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1- M. Paul Sarrazin s'excuse au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton concernant les inconvénients occasionnés par une erreur dans le calendrier de la collecte de matières résiduelles du mois de mars 2019. Un erratum fut envoyé par la poste aux résidents et des correctifs furent apportés sur le site Internet de la Municipalité. Au besoin, les citoyens ont été référés auprès de la MRC afin d'obtenir le service de collecte de matières résiduelles qu'ils n'ont pas obtenu compte tenu de cette erreur.
- 2- M. Paul Sarrazin informe les personnes présentes que la pétition concernant une demande de révision de la gestion des bandes riveraines en milieu agricole a été inscrite dans le procès-verbal du mois de septembre 2018.
- 3- M. Paul Sarrazin, suite à une demande d'un citoyen lors de la dernière séance, présente le rapport des frais judiciaires des cinq dernières années. Les dossiers concernant Claire Laroche, l'expropriation Marciano et les talus fragiles sont ceux qui ont particulièrement eu un impact important sur les frais de l'année 2018.
- 4- Un citoyen demande des précisions concernant le dossier Claire Laroche.

M. Paul Sarrazin apporte les éclaircissements concernant ce dossier.
- 5- Un citoyen dépose une pétition de la part des résidents du 6^e rang de Sainte-Cécile-de-Milton dans le but de modifier la limite de vitesse sur leur route.

M. Paul Sarrazin mentionne que la demande sera discutée au prochain caucus et qu'une surveillance accrue sera demandée auprès de la S.Q. afin de faire respecter la limite de vitesse actuelle.
- 6- Un citoyen demande qu'un signal lumineux indiquant la venue du feu rouge soit installé sur la route 137.

M. Paul Sarrazin rappelle que cette demande fut déjà envoyée auprès du MTQ et qu'elle fut refusée.
- 7- Un citoyen demande des précisions concernant la décision de mettre fin au statut d'emploi de M. Michel Ross.

Les membres du conseil municipal mentionnent que cette décision fut prise de commun accord avec lui étant donné que M. Michel Ross n'était plus en mesure de fournir la prestation de travail à laquelle il s'était engagé.
- 8- Un citoyen demande des précisions concernant la procédure d'adjudication des contrats et la nature des travaux qui seront effectués sur le système de chauffage et la ventilation du Centre communautaire.

M. Paul Sarrazin mentionne que deux entreprises ont été retenues pour réaliser les travaux et la nature des travaux a été déterminée suite aux recommandations des différentes options afin de corriger les problématiques actuelles concernant le chauffage et la climatisation du Centre communautaire.

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2019-03-090

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 15.

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin
Maire

M. Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier